

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2913

14 décembre 2007

SOMMAIRE

4 Life S.A	H Net Holding S.A
Akeler Holdings S.A139810	Ivory Holding S.A
Akeler Investments S.à.r.l139823	Kiwi Spirit S.à r.l
Altea Europe S.A139785	Luxhosting Networks S.à r.l139824
Antinori International S.A139786	Luxroyal Management S.A
APF Luxembourg Holding S.à r.l 139787	Mapple Europe Holdings S.à r.l139800
Ascendam S.A	Marigny Development S.A
Brugama Holding S.A139813	M.I.G.F. S.à r.l
Capacity Invest S.A139824	ML Ray Co-Investor S.à r.l
Capital Airwings Three S.A	Patripart139790
Castelerand Finance S.A139787	PI Music S.à r.l
Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l139783	Radio-Music International139812
C.B.R. Finance S.A	R A J Europe S.A
Confold S.àr.l	REO Eminescu, S.à r.l
Diamond Shamrock S.à r.l	REO Yarovche, S.à r.l
Dirilou S.à r.l	S.A. CBR Asset Management139824
Dirilou S.à r.l	Socogesco International S.A
Ergoshop Benelux S.A139786	Stratos LFC S.A
Estates S.A	SU European Properties S.à.r.l139796
Euro Emballage S.A	The Cronos Group S.A
Finance Trainer Luxembourg GmbH139812	Thistle Investments S.A
Finasa Société Financière139811	Topaze Luxembourg S.A
Foncière Topaze Luxembourg S.A139812	Tradimex Sàrl139783
Gecalux139813	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à.r.l 139788
Genesisystems Luxembourg S.A139810	Viale Bodio Investments S.à r.l 139788
Glicinae S.A	Wisley S.A



REO Eminescu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 133.647.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

REO HOLDINGS LUX S.A., a limited liability company established under the laws of Luxembourg having its registered office in L-1222 Luxembourg, rue Beck 16, duly represented by Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland) on 16 November 1974 with his professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

This appearing party intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of REO EMINESCU, S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband arid wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.



The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of three managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.



Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by REO HOLDINGS LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The three managers of the Company, for an unlimited period, are:
- a) Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing professionally in L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.
- b) Mr Peter Tommerup, Company Director, born in Assens (Denmark), on 4 May 1962, with his address in L-5975 ltzig, 20 Cite B Simminger.
- c) Mr Jyrki Konsala, Company Director, born in Lempäälä (Finland), on 22 October 1962, with his professional address in L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

The Company will be bound by the joint signatures of three managers.

2) The registered office of the Company is fixed in L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REO HOLDINGS LUX S.A., une société établie sous les lois du Luxembourg et son siège social au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, ici représentée par Monsieur Colm Smith, expert comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés



à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de REO EMINESCU, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de trois gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.



Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.
- **Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire. solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, a défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par REO HOLDINGS LUX S.A., pré qualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).



Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé trois gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.
- b) Monsieur Peter Tommerup, Administrateur de Sociétés, né à Assens (Danmark), le 4 mai 1962, ayant son adresse au L-5975 Itzig, 20 Cite B Simminger
- c) Monsieur Jyrki Konsala, Administrateur de Sociétés, né à Lempäälö (Finlande), le 22 octobre 1962, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

La Société sera engagée par les signatures de trois gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Smith, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35319. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139151/5770/292.

(070161775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.746.

Par résolution signée en date du 26 octobre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, avec adresse professionnelle au 9, avenue Percier, F-75008 Paris, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Peter Kasch, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139268/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Tradimex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5868 Alzingen, 10A, rue Jean Steichen. R.C.S. Luxembourg B 133.659.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Michele Barbone, employé privé, demeurant à L-5868 Alzingen, 10A, rue Jean Steichen.



- 2. Biljana Angeloska, employée privée, demeurant à L-5868 Alzingen, 10A, rue Jean Steichen.
- 3. Antonio Barbone, étudiant, demeurant à L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.
- 4. Elena Barbone, étudiante, demeurant à L-1880 Luxembourg, 144, rue Pierre Krier.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de TRADIMEX SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Alzingen.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'intermédiation de commerce, l'achat, la vente, l'import, l'export, au détail et en gros de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Las parte againles ont été aguagritas agrena quite

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrités comme suit.	
1) Michele Barbone, vingt-cinq parts sociales	25
2) Biljana Angeloska, vingt-cinq parts sociales	25
3) Antonio Barbone, vingt-cinq parts sociales	25
4) Elena Barbone, vingt-cinq parts sociales	25
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5868 Alzingen,10A, rue Jean Steichen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1)
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Michele Barbone, employé privé, demeurant à L-5868 Alzingen, 10A, rue Jean Steichen.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Barbone, A. Barbone, E. Barbone, Angeloska, R. Arrensdorff.



Enregistré à Remich, le 15 novembre 2007. Relation: REM/2007/1822. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signe): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 novembre 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007139215/218/67.

(070161959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ivory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139379/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06304. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signatures

La gérance

Référence de publication: 2007139383/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03809. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Altea Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007139384/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03526. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signatures La gérance

Référence de publication: 2007139385/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03812. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Antinori International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007139386/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03807. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Kiwi Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.854.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2007139388/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04768. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ergoshop Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERGOSHOP BENELUX SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007139389/762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05542. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Marigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139376/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06311. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

M.I.G.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 114.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.I.G.F. SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007139390/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05439. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Confold S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt. R.C.S. Luxembourg B 42.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFOLD SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007139391/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05446. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139372/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06319. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

APF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.105.

Les comptes annuels pour la période du 8 juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139530/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05690. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

ML Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139525/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06320. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

The Cronos Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139527/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06316. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.610.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139528/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.295.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007139487/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05653. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ascendam S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.999.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASCENDAM SA

LA FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO SA

Signature

Référence de publication: 2007139515/1317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07994. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Euro Emballage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 43.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139516/1317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07993. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Glicinae S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 70.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007139517/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05290. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 octobre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

F. Kesseler

Notaire

Référence de publication: 2007139513/219/14.

(070161636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Patripart, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139518/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04199. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139519/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06328. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Socogesco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 44.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139512/1317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08005. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 novembre 2007

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises.



Luxembourg, le 14 novembre 2007. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007139261/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 133.644.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

REO HOLDINGS LUX S.A., a limited liability company established under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1222 Luxembourg rue Beck 16, duly represented by Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland) on 16 November 1974 with his professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

This appearing party intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of REO YAROVCHE, S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband arid wife's joint estate.



If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of three managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.



Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by REO HOLDINGS LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The three managers of the Company, for an unlimited period, are:
- a) Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing professionally at L-1222 Luxembourg, rue Beck 16;
- b) Mr Peter Tommerup, Company Director, born in Assens (Denmark), on 4 May 1962, with his address at L-5975 ltzig, 20 Cite B Simminger.
- c) Mr Jyrki Konsala, Company Director, born in Lempäälä (Finland), on 22 October 1962, with his professional address at L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

The Company will be bound by the joint signatures of three managers.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REO HOLDINGS LUX S.A., une société établie sous les lois du Luxembourg et son siège social au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, ici représentée par Monsieur Colm Smith, expert comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.



Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de REO YAROVCHE, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de trois gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.
- **Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire. solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, a défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par REO HOLDINGS LUX S.A., pré qualifié.



Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé trois gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.
- b) Monsieur Peter Tommerup, Administrateur de Sociétés, né à Assens (Danmark), le 4 mai 1962, ayant son adresse au L-5975 Itzig, 20 Cite B Simminger.
- c) Monsieur Jyrki Konsala, Administrateur de Sociétés, né à Lempäälö (Finlande), le 22 octobre 1962, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

La Société sera engagée par les signatures de trois gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1222 Luxembourg, rue Beck 16.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Smith, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35318. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139154/5770/292.

(070161728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.275.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.958.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of August,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

AFERINA HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company, established under the Cyprus law, and having its registered office at 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block «B», 2nd Floor, CY-3105 Limassol, Cyprus registered within the Registrar of Companies under number 163 143 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.958 and incorporated under Luxembourg law by a deed (the «Articles») drawn up on 4 August 2006 by the notary Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations , n ° 2071, dated 6 November 2006, page 99362 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of fifty Euros (EUR 50.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred and seventy-five thousand fifty Euros (EUR 1,275,050.-) to one million two hundred seventy-five thousand and one hundred Euros (EUR 1,275,100.-) by creating and issuing one (1 new share, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each (the «New Share»), plus a share premium of an amount of sixty-one million two hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-six Euros and twenty-nine Cents (EUR 61,278,276.29) to be allocated to a special reserve account of the Company not distributable for a period of 12 months as from the date hereof (the «Share Premium»).

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Share by himself and the full payment of the New Share, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in one (1) share representing 100% of the share capital of PYRRHA EINUNDZWANZIGSTE VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH, with registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under HRB 80714 (herein referred to PYRRHA 21) (the «Contributed Share»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share, here represented by Raymond Thill, pre-named by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe to one (1) new share to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) and to pay it fully up as well as the Share Premium by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledged it.

Description of the contribution:

The outstanding paid up share capital of PYRRHA 21 equals to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), with reserves for a global amount of sixty one million two hundred two thousand and five hundred sixty-six Euros and fifty-four Cents (EUR 61,202,566.54) and current profits of fifty thousand seven hundred fifty-nine Euros and seventy-five Cents (EUR 50,759.75).

Therefore, the Contributed Share is valued at sixty-one million two hundred seventy-eight thousand three hundred twenty-six Euros and twenty-nine Cents (EUR 61,278,326.29) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Share has been calculated and evaluated as the date of 20 August 2007 at an amount of sixty one million two hundred seventy-eight thousand three hundred twenty-six Euros and twenty-nine Cents (EUR 61,278,326.29) corresponding to the value of the Contributed Share (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share dated 20 August 2007 confirming the subscription of the New Share and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Share;
- a valuation report of the management of the Company dated 21 August 2007 certifying the valuation of the Contributed Share as of 20 August 2007;
 - a copy of the articles of association of PYRRHA 21;
 - a copy of the balance sheet of PYRRHA 21 dated 20 August 2007.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Share to the Company;
- there exists no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Share to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Share will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Share; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Share to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on



basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 6 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is set at one million two hundred and seventy-five thousand and one hundred Euros (EUR 1,275,100.-) represented by twenty-five thousand five hundred and two (25,502) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand four hundred (6,400.-) euro.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

AFERINA HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block «B», 2nd Floor, CY-3105 Limassol, Chypre, constituée selon le droit chypriote, et immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 163 143 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.958 et constituée en vertu d'un acte reçu le 1 er mars 2006 par le notaire Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), sous le numéro 2071 en date du 6 novembre 2006, page 99362 (la «Société»);

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-quinze mille et cinquante Euros (EUR 1.275.050,-) au montant d'un million deux cent soixante-quinze mille et cent Euros (EUR 1.275.100,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) (la «Nouvelle Part Sociale») plus une prime d'émission d'un montant de soixante et un million deux cent soixante-dix huit mille deux cents soixante-seize Euros et vingt-neuf Cents (EUR 61.278.276,29) qui restera allouée à un compte spécial de réserve de la Société non distribuable pour une période de 12 mois à partir de la date du présent acte (la «Prime d'Emission»).

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate la souscription de la Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique, et la libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale, ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant une (1) part sociale représentant 100% du capital social de PYRRHA EINUNDZWANZIGSTE VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH, une société constituée en vertu du droit allemand, dont le siège social est à Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 80714 (PYRRHA 21) (la «Part Apportée»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale, ici représenté par Raymond Thill, précité, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire une (1) part



sociale, d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-), et de les libérer intégralement ainsi que la Prime d'Emission par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu.

Description de l'apport:

Le capital social souscrit et libéré de PYRRHA 21 s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), avec des réserves d'un montant total de soixante et un millions deux cent deux mille cinq cent soixante-six Euros et cinquante-quatre Cents (EUR 61.202.566,54) et un profit actuel d'un montant de cinquante mille sept cent cinquante-neuf Euros et soixante-quinze Cents (EUR 50.759,75).

En conséquence, la Part Apportée est évaluée à soixante et un millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent six Euros et vingt-neuf Cents (EUR 61.278.306,29) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Part Apportée a été calculée et évaluée à la date du 20 août 2007 au montant de soixante et un million deux cent soixante-dix huit mille trois cent six Euros et vingt-neuf Cents (EUR 61.278.306,29), correspondant à la valeur de la Part Apportée (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- une procuration en date du 20 août 2007 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale confirmant la souscription de la Nouvelle Part Sociale et certifiant la valeur et la propriété de la Part Apportée;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 21 août 2007, certifiant la valeur de la Part Apportée à la date du 20 août 2007;
 - une copie des statuts de PYRRHA 21;
 - une copie du bilan de PYRRHA 21 en date du 20 août 2007.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder la Part Apportée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que la Part Apportée à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert de la Part Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission de la Nouvelle Part Sociale; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Part Apportée à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le début de l'article 6 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à un million deux cent soixante-quinze mille et cent Euros (EUR 1.275.100,-) divisé en vingt-cinq mille cinq cent deux (25.502) quotes-parts de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ six mille quatre cents (6.400,-) euros.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007. LAC/2007/24539. — Reçu 12 euros.



Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139186/5770/194.

(070161919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Mapple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 133.642.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of November,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ROLLE HOLDINGS LIMITED, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, under number 1436273,

represented by Ms Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 8 November 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will becom») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MAPPLE EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.



The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the



meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

- **Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager, or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Manager, or, as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.
- **Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of a Board of Managers being appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager, or, as the case



may be, the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m.. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Manager, or, as the case may be, any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager, or, as the case may be, the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.



Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	number	Total
	share	of	amount
	capital	shares	paid-in
	(EUR)		(EUR)
ROLLE HOLDINGS LIMITED, prenamed	12,500	125	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholder, has taken immediately the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following as Manager for an undetermined period:
- Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The registered office shall be set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze novembre,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

ROLLE HOLDINGS LIMITED, une société existant sous les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Affaires Commerciales des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1436273,

représentée par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocate, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2007;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.



Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I er . Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

Art. 1 er. Forme, Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination MAPPLE EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Munsbach par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission, en plus de la valeur nominale, sera transférée. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.



La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non associés (les «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) or par deux membres du Conseil de Gérance.

- Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.



Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination d'un Conseil de Gérance, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associes

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas ou la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

- **Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Libération
	social	de parts	totale
	souscrit	sociales	(EUR)
	(EUR)		
ROLLE HOLDINGS LIMITED, préqualifié	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).



Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la création de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer comme Gérant unique pour une période indéterminée:
- Monsieur Olivier Dorier, gérant de société, né à Saint-Rémy (France), le 25 septembre 1968, résidant profession-nellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.
 - 2. Le siège social sera installé au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Guissart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, LAC/2007/35299. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007139156/220/514.

(070161706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

H Net Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139377/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06309. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

PI Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007139475/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Diamond Shamrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.800,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.223.

Le bilan au 31 décembre 2006, préalablement enregistré et déposé le 15 octobre 2007 auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro LO70139709.04 a été ultérieurement modifié et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139392/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04126. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Genesisystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2007139393/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 27 juin 2007

- 1. La démission de Monsieur Jean And de son poste d'administrateur a été acceptée.
- 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur financier, né le 1 ^{er} septembre 1963 à Fontenay Aux Roses, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Jean And, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- a. Jeffrey Pulsford,
- b. Nigel Pope,
- c. Philippe Van Der Beken,
- d. Jean-Louis Camuzat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 14 septembre 2007.

Pour AKELER HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139241/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Finasa Société Financière, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007139395/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06260. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Stratos LFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139368/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05563. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Thistle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007139394/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06256. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007139488/227/12.

(070161645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Finance Trainer Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007139478/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06529. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Topaze Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Foncière Topaze Luxembourg S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

E. Schlesser Notaire

Référence de publication: 2007139484/227/13.

(070161682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Radio-Music International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RADIO-MUSIC INTERNATIONAL, S.à r.l. Société à responsabilité limitée Signature

Référence de publication: 2007139492/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06314. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 octobre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

F. Kesseler

Notaire

Référence de publication: 2007139509/219/14.

(070161630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Gecalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 22.094.

RECTIFICATIF

Le rectificatif de l'affectation du résultat de l'exercice 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Ce rectificatif annule et remplace l'affectation du résultat de l'exercice 2005 déposée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 29 novembre 2006 sous la référence L060129167.04, CDO: 984.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GECALUX, Société Anonyme

Pour FOYER ASURANCES S.A. / Pour FOYER S.A.

M. Lauer / F. Tesch

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007139473/2096/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre 2007

- Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Schlesser, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour BRUGAMA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139251/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Capital Airwings Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 133.645.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FILTRADE INC, avec siège social à Arago-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO Box 0832-0886 W.T.C. Panama, (numéro de société Panama 479020/7464987) représenté par son conseil d'administration (Vianca Scott, marta Edghill, Yvette Rogers), ici représentée par Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, ayant pour adresse professionnelle, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:



Titre I er Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) «Statuts» signifie: les statuts de la Société;
- b) «Conseil d'Administration» signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) «Jour(s) Ouvrable(s)» signifie: le(s) jour(s)d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) «Président» signifie: le président du Conseil d'Administration nommé conformément aux Statuts;
- e) «Société» signifie: CAPITAL AIRWINGS THREE S.A. constituée suivant les Statuts;
- f) «Administrateur» signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;
- g) «Assemblée Générale des Actionnaires» signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;
 - h) «Loi» signifie: les lois du Grand-Duché du Luxembourg.
- i) «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- j) «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts.
 - k) «Action (s)» signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société.

Titre II Généralités

Art. 1 er . Statut et dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL AIRWINGS THREE S.A.

Art. 2. Durée.

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature du présent acte.
- b) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et de la manière prescrite par l'Article 23 des Statuts.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- b) Le Conseil d'Administration pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.
- c) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet l'achat, la vente, la location d'aéronef dans le cadre du groupe de société auquel appartient la Société
- b) La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

- d) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- e) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.



Titre III Capital social

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social souscrit de trente-deux mille euros (EUR 32.000), représenté par seize mille (16.000) Actions d'une valeur nominale de deux euros chacune (EUR 2).

Art. 6. Variations du capital social.

- a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
 - b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

- a) Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Pour les Actions nominatives, la Société considèrera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.
- b) Des certificats d'actions nominatives et certificats d'Actions au porteur peuvent être émis, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'Actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera dateé et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession peut également s'opérer par la délivrance du certificat représentatif d'Actions dument endossé au profit du cessionnaire. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.
 - d) La cession d'Actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.
- e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembrée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Actions(s) vis à vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action (s).

Titre IV Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

- a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.
- b) L'Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.
- c) Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil d'Administration.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.

- a) L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.
- b) L'Assemblée Générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- c) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue en conformité avec les exigences prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations, de quorum et de majorité.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.

- a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas ou la Loi prévoit autrement.
- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés sauf dans les cas ou la Loi prévoit autrement.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont effectuées en conformité avec la Loi.



b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale des Actionnaires, en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer.

Art. 12. Le conseil d'administration.

- a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres, actionnaires ou non. Cependant le nombre de ces membres pourra être limité à un seul Administrateur si toutes les Actions sont détenues par un seul actionnaire conformément à la Loi.
- b) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

- c) Le Conseil d'Administration désignera le Président parmi ses membres.
- d) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas), pour suppléer au poste vacant jusqu'à à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

- a) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un administrateur ou autre personne délégués à ces fins par le Conseil d'Administration.
- d) Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, qui, selon la décision du Conseil d'Administration qui aura été prise à cet égard, pourront agir individuellement, conjointement ou en comité. Le Conseil d'Administration pourra également investir toute personne, qui n'aura pas besoin d'être Administrateur, de pouvoirs spéciaux.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

- a) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présente à une telle réunion. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, la réunion du Conseil d'Administration sera valablement sans qu'aucune convocation à la réunion avec l'ordre du jour de cette réunion ne soit requise.
- b) Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée sauf dispositions contraires des Statuts.
- c) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil d'administration.

- a) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.
- b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents. Cette disposition s'appliquera sauf disposition contraire de la Loi.
- c) Les décisions du Conseil d'Administration prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.



Art. 16. Pouvoirs de signature.

- a) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, de la ou des personnes auxquelles le Conseil d'Administration aura délégué des pouvoirs de signatures. Si, en application et conformément à la Loi la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique.
- b) Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 17. Commissaires.

- a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans. Ce(s) commissaire(s) sera (seront) rémunérés par la Société.
 - b) Le(s) commissaire(s) révisera (ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.

- a) A moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.
- b) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

Titres V Données financières

Art. 19. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année, à l'exception du premier exercice comptable qui commencera à la date de constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 20. Situation financière.

- a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera les inventaires, comptes annuels et rapports prévus par la Loi. Les dits comptes annuels seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.
- b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera les dits comptes annuels lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
- Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) conformément à la Loi.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

- a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.
- b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.
- c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.
- d) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution.

- a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.
- b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.
- c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.



Actions

Titre VII Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2007.
- b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de juin 2008 à 14.00 heures.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, la comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	,
FINTRADE INC., précitée,	16.000
Total:	16.000

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en Assemblée Générale des Actionnaires et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:
- Monsieur James F. Klein, administrateur-délégué, né le 13 avril 1957 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-1207 Genève, 5, rue des Vollandes;
- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (lles Maurice) demeurant L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;
- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
 - 2. Le nombre de commissaires est fixé à un.
 - 3. Est appelé à la fonction de commissaire:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

- 4. Les mandats de l'Administrateur et du commissaire ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.
 - 5. Le Siège social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé l'original du présent acte, avec nous, le notaire instrumentant.

Follows the English version of the deed:

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of October.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

FILTRADE INC, having its registered office at Arago-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Panama company number 479020/7464987, represented by its directors (Vianca Scott, Marta Edghill, Yvette Rogers), hereby represented by Mr Stéphane Lataste, attorney at law, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue de Sainte Zithe, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 1st October 2007.

Such proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities



Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company («Société Anonyme»), which it forms.

Title I Definitions

In these articles of incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) «Articles» means: the articles of incorporation of the Company;
- b) «Board of Directors» means: the board of directors of the Company;
- c) «Business Days» means: days on which banks in Luxembourg are open for business;
- d) «Chairman» means: the chairman of the Board of Directors appointed pursuant to the Articles;
- e) «Company» means: CAPITAL AIRWINGS THREE S.A. established pursuant to the Articles;
- f) «Director» means: any director of the Company appointed in accordance with the Articles;
- g) «General Meeting of the Shareholders» means: any general meeting of the shareholders of the Company;
- h) «Law» means: The laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- i) «Registered Office» means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- j) «Register of Shareholders» means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7 of the Articles;
 - k) «Share (s)» means: any share issued by the Company.

Title II General

Art. 1. Status and name. There is hereby formed a limited liability Company («Société Anonyme») under the denomination of CAPITAL AIRWINGS THREE S.A.;

Art. 2. Duration.

- a) The Company is established for an indefinite duration as from the date of signature of the present Deed.
- b) The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in accordance with Article 10 of the Articles and in the manner provided by Article 23 of the Articles.

Art. 3. Registered office.

- a) The Registered Office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities at the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object.

- a) The Object of the Company is the purchase, sale and lease of aircraft to members of the group of which the Company is a member.
- b) The holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- c) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise.

It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

- d) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- e) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title III Share capital

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-), divided into sixteen thousand (16.000) Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

Art. 6. Changes in the share capital

a) The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.



b) The Company may acquire or redeem its own Shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares.

- a) The Shares may be issued in bearer or registered form at the choice of the shareholder. For registered Shares, the Company shall consider the person to whose name the Shares are registered in the register of the shareholders of the Company as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. The Register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices to the General Meeting of the Shareholders shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder shall be deemed to be the address of the Registered Office.
- b) The registered share certificates and bearer share certificates may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.
- c) The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The transfer may also be effected by delivering the certificate representing shares in the Company duly endorsed to the transferee. The Company may accept and enter in the Register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
 - d) The transfer of bearer Shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificate.
- e) The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney will cause a suspension of all rights attached to such Share(s).

Title IV Administration and supervision

Art. 8. General meetings of shareholders.

- a) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Thursday of June at 2.00 p.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.
- b) The General Meeting of the Shareholders shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.
- c) The Board of Directors is authorised to require holder of bearer shares, if applicable, wishing to attend the General Meeting of the Shareholders to deposit their share certificates five Business Days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

Art. 9. Powers of the general meeting.

- a) Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.
- b) The General Meeting of the Shareholders shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.
- c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by the General Meeting of the Shareholders, provided that such General Meeting of the Shareholders meets the requirements as to notice, quorum and majority laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and votes of shareholders.

- a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.
 - b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.
- c) Resolutions of the General Meetings of the Shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented except as otherwise required by the Law.

Art. 11. Convening notice.

- a) The convening notices for the General Meeting of the Shareholders will be effected in accordance with the Law.
- b) Where all shareholders are present at the General Meeting of the Shareholders, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such meeting and declare that they have previously been made aware of the agenda of the meeting, such General Meeting of the Shareholders, shall validly deliberate.

Art. 12. Board of directors.

- a) The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of Directors can be reduced to one single Director if all the Shares are held by one single shareholder in accordance with the Law.
- b) The Directors shall be appointed by the General Meeting of the Shareholders for a period of not more than six years.



- c) The Board of Directors will appoint among its members the Chairman.
- d) In the event of a vacancy on the Board of Directors arising otherwise than on the occasion of the General Meeting of the Shareholders, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, one or more directors (as appropriate) to fill such vacancy until the next General Meeting of the Shareholders.

Art. 13. Powers of the board of directors.

- a) The Board of Directors shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the purpose of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company unless otherwise provided in the Articles.
- b) All matters not expressly reserved to the General Meeting of the Shareholders by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board of Directors 'authority and power.
- c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or by a Director or any other person delegated for this purpose by the Board of Directors.
- d) The Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day -to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Director(s), manager(s), officer(s) of the Company who may act individually, jointly or by committee as resolved by the Board of Directors. It may also appoint any person, who need not be Directors, with special powers.

Art. 14. Board of directors' meetings.

- a) The Board of Directors shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the agenda of such meeting. The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors. Failing the Chairman at a meeting of the Board of Directors, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present at such meeting. Where all the Directors are present or represented, the meeting shall be validly held without a notice of the meeting including the agenda.
- b) The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented unless otherwise provided by the Articles.
- c) A Director may attend a meeting of the Board of Directors physically or by telephone conference or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, facsimile transmission, telex or scanned document or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the board of directors.

- a) Resolutions of the Board shall only be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.
- b) Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of one or several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents. This provision shall apply unless otherwise provided by the Law.
- c) Resolutions taken by the Board of Directors at the time of a meeting of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the minute book of the Company, which shall be kept at the Registered Office.

Art. 16. Signing powers.

- a) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature, as the case may be, of any person to whom signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. If, in accordance with the Law, the Board of Directors is limited to one Director, the Company will be bound by the single signature of its sole Director.
- b) Where any of the Directors sign any document on behalf of the Company, such Director(s) shall indicate that he is acting on behalf of the Company.

Art. 17. «Commissaires».

- a) The accounting information given in the annual reports of the Board of Directors shall be reviewed by one or more qualified «commissaire(s)», who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of six years. Such «commissaire(s)» shall be remunerated by the Company.
 - b) The «commissaire(s)» shall review the business of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and indemnity of directors.

a) Unless the General Meeting of the Shareholders allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.



b) The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director or officer of the Company.

Title V Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company' financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Art. 20. Financial statements.

- a) Each year, the Board of Directors shall prepare the inventories, annual accounts and reports as provided by the Law. Such annual accounts shall be expressed in the same currency as the share capital.
- b) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be presented with the annual reports of the Directors and «commissaire(s)» and shall, if it thinks fit, approve the above annual accounts, which shall then be deposited at the register of trade and companies of Luxembourg.
- **Art. 21. Discharge.** After approval of the above annual accounts, the annual general meeting of the Shareholders may, by separate vote, discharge the Directors and «commissaire(s)»in accordance with the Law.

Art. 22. Appropriation of profits.

- a) The surpluses, as shown in the annual accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.
- b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.
- c) The appropriation of the balance of profit shall be determined by the annual general meeting of the shareholders of the Company upon proposal by the Board of Directors and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.
- d) The Board of the Directors is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI Dissolution and liquidation

Art. 23. Dissolution.

- a) The General Meeting of the Shareholders may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors, proceeding in accordance with the provisions of the Law.
- b) Upon the dissolution, the General Meeting of the Shareholders shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.
- c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

- a) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2007.
- b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the last Thursday of June at 2.00 p.m.

Subscription and payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

	Silaies
FINTRADE INC., prenamed,	16,000
Total:	16,000

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to two thousand euro (EUR 2,000.-)..



Extraordinary general meeting

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting of the Shareholders, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1. The following have been appointed Directors:
- Mr James Klein, managing director, born on 13 April 1957, In Geneva, with professional address at 5, rue des Vollandes, 1207 Geneva, Switzerland;
- Mr Didier Mc Gaw, attorney at law, born on 2 September 1962, in Curepipe (Mauritius), residing at L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;
- Mr Stéphane Lataste, attorney at law, born on 14 January 1965 in Laval, France with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
 - 2. The number of «commissaire» is set at one.
 - 3. The following has been appointed «commissaire»:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., register with the register of trade and companies in Luxembourg, under number B 46.498, with registered office at L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

- 4. The mandates of the above appointed Director and «commissaire» shall expire immediately after the annual general meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2013.
 - 5. The Company shall have its Registered Office in Luxembourg, at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the French and the English version, the French version will prevail.

Whereof the document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: S. Lataste, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007. LAC/2007/33970. — Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139153/5770/532.

(070161736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.942.

Extrait des décisions des associés prises en date du 27 juin 2007

- 1. La démission de Monsieur Jean And de son poste de gérant a été acceptée avec effet au 15 juin 2007.
- 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur financier, né le 1 ^{er} septembre 1963 à Fontenay Aux Roses, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Jean And, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 15 juin 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Philippe Van Der Beken,
- b. Nigel Pope,
- c. Jean-Louis Camuzat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 14 septembre 2007.

Pour AKELER INVESTMENTS S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139240/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.



Luxhosting Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 25, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 99.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139514/1317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08009. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

S.A. CBR Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139520/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06327. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

R A J Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139510/1317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07998. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Capacity Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.749.

Constituée par-devant M ^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1239 du 23 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour CAPACITY INVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139472/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05075C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck